

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Une entreprise du secteur des pâtes et papiers cherche à **connaître les pratiques de cadenassage lors des analyses de vibration sur les agitateurs des réservoirs de pâte**.

QUESTION 1

Lors de l'inspection des roulements d'un moteur (*et non un travail*) pour l'agitateur d'un réservoir de pâte, cadenassez-vous avec le réservoir plein ou vide? Pourquoi?

Réponses

Entreprise A Non, pas d'exposition à la matière

Entreprise B Pas de cadenassage. Les préventionnistes ont accès aux roulements et aux moteurs. Pour certains endroits, ils utilisent des accéléromètres.

Entreprise C Vide

Entreprise D Chaque réservoir est différent selon l'emplacement de la pompe de succion. Il ne faut pas que l'agitateur bouge et si la pompe crée un mouvement de la pâte, on cadenasse vide, sinon on cadenasse plein. Mais on n'inspecte plus les roulements ici, on suit en vibration et on change le moteur au complet en arrêt.

QUESTION 2

Quelles composantes cadenassez-vous?

Réponses

Entreprise A Le moteur entrée et sortie de pâte si danger de faire tourner l'arbre de l'agitateur

Entreprise B Aucune

Entreprise C Moteur de l'agitateur simplement pour cette tâche précise et non de la maintenance sur l'agitateur

Entreprise D Le moteur